

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 février 2013**

Décision n° **B-2013-3901**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Revente, à la Commune, d'un immeuble situé 9, rue de la Liberté

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 février 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 12 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Besson (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Bernard R.), Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 février 2013**Décision n° B-2013-3901**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Revente, à la Commune, d'un immeuble situé 9, rue de la Liberté**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2012-11-12-R-0364 du 12 novembre 2012, la Communauté urbaine de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre d'une réserve foncière, en vue d'organiser le maintien, l'extension et l'accueil d'activités économiques, conformément à l'un des objectifs de l'article L300-1 du code de l'urbanisme, d'un bien situé 9, rue de la Liberté à Saint Genis Laval, pour un montant de 75 000 €.

Il s'agit d'un bâtiment sur 2 niveaux, constitué d'un local commercial et d'un logement, ainsi que de la parcelle de terrain de 119 mètres carrés cadastrée sous les numéros 181 et 183 de la section AW, sur laquelle est édifiée cette construction.

Aux termes de la promesse d'achat, la Commune qui préfinance cette acquisition s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine le bien cédé, libre de toute occupation ou location, au prix de 75 000 € admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La Commune aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 7 novembre 2012, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente à la Commune de Saint Genis Laval, pour un montant de 75 000 €, d'un immeuble situé 9, rue de la Liberté à Saint Genis Laval, dans le cadre d'une réserve foncière.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1751, le 9 janvier 2012 pour la somme de 12 000 000 € en dépenses et 12 000 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 75 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 4582 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 février 2013.